

10 Faits divers & Justice

Accident mortel sur la Nationale 1

La victime était sur le point de se marier



Photo : Estéle NDILOROUIM

Blandine Banganga, ici de son vivant.



Photo : DR

L'état du semi-remorque...



Photo : DR

... après l'accident.

E.N.

Lambaréné/Gabon

LA route Libreville/Lambaréné a encore pris une vie humaine. La victime est une compatriote, Blandine Banganga, 45 ans, qui, malgré la mobilisation du personnel médical pour la sauver, a finalement succombé à ses blessures. Une heure après son admission aux urgences du Centre hospitalier régional Georges Rawiri de Lambaréné.

Selon les médecins qui l'ont prise en charge, elle serait décédée des suites d'un choc hypovolémique consécutif à un saignement abon-



Photo : DR

Une victime coincée sous le mastodonte.

dant. L'accident, qui s'est produit au village Weliga, a également fait deux autres blessés. Il s'agit du chauffeur, Guy Boukongo, 37 ans, et de son assistant. Leurs jours ne seraient plus en danger.

Selon le constat de la gendarmerie, dépêchée sur le lieu du drame, le camion semi-remorque immatri-

culé CC-668-AA, à bord duquel avait pris place Blandine Banganga transportant des marchandises pour le

compte du groupe Ceca-Gadis roulait dans le sens Libreville-Lambaréné. Parvenu au village Weliga, le conducteur, pour des raisons encore inconnues, aurait effectué une brutale sortie de route. Après une embardée, l'engin se serait retrouvé les quatre fers en l'air.

Selon les témoignages de la famille de la défunte, Blandine Banganga revenait de la capitale gabonaise où elle aurait fait des courses en vue de ses mariages coutumier, civil et religieux. Les trois événements étaient programmés pour novembre prochain. Malheureusement, le destin en a décidé autrement.

Affaire Pogab SA

Me Akumbu M'Oluna dénonce «les manœuvres provocatrices» de Zhang Guohua

G.R.M

Libreville/Gabon

LE conseil au Gabon de Ghassan Bitar, Me Jean-Pierre Akumbu M'Oluna, a donné, récemment, à son cabinet, un point de presse au cours duquel il a fait la synthèse de la situation de la société Pogab SA. Il en a profité pour s'insurger contre la récente annonce de l'homme d'affaires chinois, Zhang Guohua, par voie de presse. L'avocat a expliqué que Pogab SA est à l'arrêt depuis plus d'un an, en raison du différend judiciaire opposant l'investisseur libanais et l'homme d'affaires chinois, «qui se battaient pour la paternité de Pogab SA». Si Ghassan Bitar a remporté le procès, il lui a été impossible de relancer l'activité de la société, a relevé Me Jean-Pierre Akumbu M'Oluna, expliquant que cette situation est due au fait que «les installations de l'usine d'Owendo et les bureaux de la société ont été sabotés par des vandales». Et de s'étonner que ces actes aient été commis alors que des policiers étaient chargés d'assurer la sécurité du site. Cependant, l'avocat s'est montré rassurant : «L'usine d'Owendo va redémarrer. En ce moment, Ghassan Bitar est en train de mettre en place un plan d'investissement de plusieurs milliards de francs



Photo : COE

Me Jean-Pierre Akumbu M'Oluna, conseil de M. Ghassan, dressant la situation de Pogab.

pour relancer la machine.» Il s'est par ailleurs insurgé contre l'annonce faite par voie de presse, le 11 août dernier, de Zhang Guohua, à travers laquelle ce dernier se prévalait du titre de président du conseil d'administration des sociétés Pogab et Leroy Gabon. Il s'appuyait sur une décision de la Cour de cassation datant du 13 février 2015. Laquelle cassait l'ordonnance d'exequatur du 29 avril 2011 et remettait les deux parties au même état, avant ladite ordonnance.

Pour le bâtonnier, «il s'agit là d'une manœuvre provocatrice tendant simplement à usurper, encore une fois, la direction de la société Pogab SA». Il a d'ailleurs rappelé que Zhang Guohua avait été condamné par le tribunal de commerce de Lisieux



Photo : GRM

Les bureaux de Pogab situés à côté du portail gardé par les policiers, ont été saccagés par des vandales.

(France), le 11 octobre 2010, à ne plus s'immiscer dans les affaires des sociétés précitées. «Cette décision a acquis



Photo : GRM

Des individus non-identifiés auraient tenté de mettre le feu à ce camion pourtant garé à l'intérieur de l'usine.

l'autorité de la chose jugée au Gabon, c'est-à-dire qu'elle est devenue indiscutable», a-t-il souligné.

MENACE DE POURSUITE JUDICIAIRES. Se voulant plus précis, Me Akumbu

M'Oluna a indiqué que «c'est parce que l'homme d'affaires chinois s'était cédé, à lui-même, les actes desdites sociétés en violation de la décision de 2009 et des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 74 du Code civil gabonais, qu'il a été condamné à ne plus s'immiscer dans les affaires de ces mêmes sociétés. Au cours de l'audience du 15 décembre 2010, ces actes de cession avaient été annulés par le tribunal de commerce de Lisieux, sur requête de Pylsorol international, la maison-mère de Pogab.»

A en croire l'avocat, la décision à laquelle Zhang Guohua fait référence est nulle et de nul effet, «car la Cour de cassation gabonaise, statuant toutes chambres réunies le 30 juin 2016, a cassé et annulé, en toutes ses dispositions, l'ordonnance rendue le 15 mai 2015 entre les parties par le tribunal de Libreville. De plus, elle dit n'y avoir lieu à renvoi et ordonné l'exequatur du jugement du 15 décembre 2010 rendue par le tribunal de commerce de Lisieux.»

En conséquence, au nom de Ghassan Bitar consacré par l'Etat de droit comme seul propriétaire desdites querelles, Me Akumbu M'Oluna a menacé de poursuites judiciaires toutes les personnes qui s'aventureraient à participer aux «manœuvres mises en œuvre à répétition» par Zhang Guohua.